

**Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par  
l'Article R.225-73-1 du Code de Commerce**

		<b>Nombre de droits de vote</b>	
<b>Date</b>	<b>Nombre total d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote théoriques</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables</b>
<b>25 avril 2016</b>	<b>16 039 755</b>	<b>27 327 764*</b>	<b>27 326 764</b>

\* calculé, comme prévu au dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.